Bordeaux : La chambre militaire du tribunal correctionnel examine des désertions

07/11/2010 à 13h46

Un prévenu en est venu aux mains avec un supérieur pour une histoire de mutation. « *Pas de loi de la cité à l'intérieur des casernes* », lance d'un ton cassant le vice-procureur, las de voir autant de jeunes « *incapables de respecter leurs engagements* » de trois ou cinq ans.

« *J'en avais marre.* » « De quoi ? », demande le vice-procureur dans un haussement de sourcils. « De l'ennui », répond une jeune fille retournée à la vie civile. Un jeune s'avance. Pas et voix posés. C'est sûr, celui-ci n'est plus dans l'armée. Bandeau dans les cheveux, piercing sur la paupière et sur la lèvre. En boubou. « *C'était chacun pour soi* », raconte-t-il.

Sursis requis, sursis prononcé. « *Il y a vingt ans, les peines étaient d'un an ferme pour des gens qui n'avaient pas le choix* », rappelle le président Alain Reynal.

Sud Ouest

(Merci à Miserecord)